



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0553**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2021-2022

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0553**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2021-2022**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs

Depuis 2005, l'association UNIPOP, fondée sur des principes de gratuité et de transversalité des connaissances, propose à toutes et à tous un espace de partage des savoirs, animé par une trentaine de professeurs bénévoles issus de l'enseignement supérieur ou du secondaire.

L'UNIPOP développe un cycle de cours et d'ateliers qui s'appuie sur la rigueur des enseignements dispensés dans une université et l'ouverture des "cafés philosophiques" fondés sur l'interactivité et la pratique du dialogue. Ces cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

L'UNIPOP est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire métropolitain autour d'un cycle de conférences et de cours sur des thèmes renouvelés et d'actualité. Un partenariat fort s'est développé au fil des ans avec les Villes de Lyon et Villeurbanne, partenariat qui se concrétise, notamment, par un accueil des conférences dans les locaux des Archives municipales de Lyon, de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu, du Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne et du cinéma Comœdia situé à Lyon 7° mais aussi par des actions culturelles exceptionnelles ou régulières au Périscope à Lyon 2°.

L'activité de l'UNIPOP s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon en matière de diffusion des savoirs et d'accès à tous à la connaissance. La dynamique intellectuelle impulsée depuis plus de 15 ans en fait un acteur reconnu de l'éducation populaire.

La Ville de Lyon et la Métropole appuient ainsi les activités d'acteurs structurants de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'Université de Lyon mais aussi les activités complémentaires des acteurs de l'éducation populaire comme l'Université populaire.

II - Compte-rendu des actions 2020-2021 et bilan

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0462 du 17 juin 2020, le Président de la Métropole a attribué une subvention de 9 000 € au profit de l'UNIPOP pour la saison 2020-2021.

L'UNIPOP a été confrontée à la crise déclenchée par la pandémie, la saison autour du thème des crises écologiques et sociales intitulée "Chaud devant" a été interrompue en mars 2020 et l'annulation des programmes et des conférences a suivi pour une reprise plus tardive dans la saison.

Différents partenariats avec des salles locales ont été noués : l'Aquarium café dans le quartier de la Croix-Rousse a sollicité l'UNIPOP pour animer des soirées documentaires sur l'autisme puis sur la notion de genre, d'autres collaborations sont en projets à la reprise des activités. Le cinéma Le Zola à Villeurbanne a invité les intervenants de l'association pour 2 débats autour des violences policières en lien avec le film "Un pays qui se tient sage" de David Dufresne. Le Périscope collabore également de plus en plus sur le terrain culturel en les associant sur des conférences aux thèmes variés.

Laura Foulquier, spécialiste d'histoire de l'art, avec l'aide d'un historien, a offert au public une précieuse collection de pastilles sonores et visuelles sur la peinture et l'histoire qui ont été largement suivies sur le site internet et une communication a été faite sur France Inter, ce qui a permis de faire connaître à un plus large public l'UNIPOP. Cette spécialiste a également repris son projet, lors du second confinement, et proposé des *pop-up* pour présenter une œuvre picturale ou photographique célèbre.

Ces différents intervenants ont permis à l'association *via* son site internet de ne jamais être silencieuse, de poursuivre ses missions avec de nouvelles contraintes et de se recentrer sur les réseaux sociaux et le domaine du digital.

La saison devait se terminer au TNP avec un cycle philosophique sur l'utopie avec Jean-Christophe Angut.

III - Programme de la saison 2021-2022 et budget prévisionnel

L'année 2021 porte sur le thème "Un futur plus que parfait", dans les domaines des sciences humaines, arts plastiques, architecture, urbanisme, biologie, qui ramènent aux principes fondateurs d'éducation populaire d'UNIPOP, avec de nouveaux spécialistes qui ont proposé leur concours (historiens, anthropologues, géographes, urbanistes, etc.).

Un nouveau plan de communication, qui répond aux contraintes sanitaires, est mis en place, axé principalement sur le digital avec des animations et des visuels attractifs sur les réseaux sociaux. Ce faisant, l'UNIPOP poursuit sa mission de partage des savoirs et de réflexion critique.

De nouvelles idées pédagogiques vont également être proposées avec des *pop-up* et des pastilles sonores et visuelles grâce à des intervenants dans des disciplines différentes : œuvres picturales ou photographiques célèbres, peinture/histoire. Un projet de plate-forme médias intitulé "la cave se rebiffe" a été lancé pour continuer la diffusion de clips, mini-concerts, mini-conférences, lectures, pendant cette période qui met à mal le monde de la culture.

Budget prévisionnel saison 2021-2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
maintenance informatique	2 000	fonds propres	4 800
fournitures administratives	800	Métropole de Lyon	9 000
assurance	120	Ville de Lyon	3 000
publicité et communication	6 500		
déplacements, missions, réception	3 200		
frais bancaires	180		
équipement vidéo	4 000		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
location de salles	8 000	prêt de salles	8 000
charges personnel	40 000	bénévolat	40 000
Total	64 800	Total	64 800

Pour soutenir cette initiative qui valorise la vie intellectuelle sur le territoire et permet la diffusion des savoirs à ceux qui en sont éloignés, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à l'association UNIPOP, à hauteur de 9 000 €, au titre de la saison 2021-2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit de l'association UNIPOP pour l'organisation de sa saison 2021-2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association UNIPOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 9 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.